



HAL
open science

Ukraine : une approche comparée des dynamiques et performances économiques des structures agricoles

Clément Jaubertie, Lenaïc Pardon, Hubert Cochet, Robert Levesque

► To cite this version:

Clément Jaubertie, Lenaïc Pardon, Hubert Cochet, Robert Levesque. Ukraine : une approche comparée des dynamiques et performances économiques des structures agricoles. Notes et Etudes Socio-Economiques, 2010. hal-02485639

HAL Id: hal-02485639

<https://hal.science/hal-02485639>

Submitted on 20 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Notes et études socio-économiques

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

n° 34 - Décembre 2010



Clément Jaubertie, Lénaïc Pardon,
Hubert Cochet et Robert Levesque

- **Ukraine : une approche comparée des dynamiques et performances économiques des structures agricoles**

NESE n° 34, décembre 2010, pp. 37-55

Présentation

Notes et Études Socio-Économiques est une revue du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, publiée par son Centre d'Études et de Prospective. Cette revue technique à comité de rédaction se donne pour double objectif de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère mais également de participer au débat d'idées en relayant des contributions d'experts extérieurs. Veillant à la rigueur des analyses et du traitement des données, elle s'adresse à un lectorat à la recherche d'éclairages complets et solides sur des sujets bien délimités. D'une périodicité de trois numéros par an, la revue existe en version papier et en version électronique.

Les articles et propos présentés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald, MAAPRAT-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

Rédacteur en chef :

Bruno Hérault, MAAPRAT-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

Secrétaire de rédaction :

Pierre Claquin, MAAPRAT-SG-SSP-CEP, Chargé de mission

Comité de rédaction

Jean-Claude Teurlay, MAAPRAT-SG-SSP, Adjoint au chef du SSP

Martin Bortzmeyer, MEDDTL-CGDD, Chef de bureau

Philippe Boyer, FranceAgriMer, Direction Marché Études et Prospective

Frédéric Courleux, MAAPRAT-SG-SSP-CEP, Chef du BEAE

Bruno Hérault, MAAPRAT-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

Aurélie Darpeix, MAAPRAT-DGPAAT, Chargé de mission au BPCEC

Pierre-Emmanuel Lecocq, MAAPRAT-SG-SSP-CEP, Chargé de mission

Nathanaël Pingault, MAAPRAT-DGPAAT, Chef du BSECC

Jean-Luc Pujol, INRA, Directeur Mission d'anticipation Recherche Société et Développement durable

Philippe Quévremont, MAAPRAT-CGAAER, CGEDD

Céline Rouquette, MAAPRAT-SG-SSP, Sous-directrice des Synthèses Statistiques et des Revenus

Sylvain Rousset, CEMAGREF, Ingénieur Chercheur

Julien Vert, MAAPRAT-SG-SSP-CEP, Chef du BPSIE, Centre d'Études et de Prospective

Sébastien Treyer, AgroParistech, Enseignant-Chercheur

Tancrede Voituriez, CIRAD, IDDRI

Composition : SSP - ANCD

Impression : SSP - BSS

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2104-5771

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

Ukraine : une approche comparée des dynamiques et performances économiques des structures agricoles

Clément Jaubertie, Lénaïc Pardon, Hubert Cochet et Robert Levesque¹

Résumé

L'agriculture ukrainienne est caractérisée par une très grande hétérogénéité des structures de production et un caractère dual prononcé : d'un côté, les très vastes exploitations de plusieurs milliers d'hectares en grandes cultures qui prennent en location un grand nombre de parcelles (de petite dimension mais réunies en blocs de grande taille) auprès des bénéficiaires de la réforme agraire des années quatre-vingt-dix et, de l'autre, des exploitations familiales de beaucoup plus petite taille parmi lesquelles figurent notamment, à côté d'un petit nombre d'exploitations de quelques dizaines ou centaines d'hectares, une multitude de micro-exploitations (entre 4 et 5 millions à l'échelle du pays) réduites à l'exploitation d'un lopin de moins d'un hectare. Bien que ce dernier secteur ne soit pas considéré par les pouvoirs publics, au-delà de son rôle d'amortisseur social en temps de crise, comme capable de se poser en véritable secteur économique à part entière, il fournirait aujourd'hui une part importante de la production nationale (notamment lait, viande porcine, volaille, pommes de terre et maraîchage). À partir d'une étude détaillée des différents systèmes de production en présence dans deux régions contrastées du pays, cet article se propose de comparer leurs résultats technico-économiques et de réfléchir aux perspectives d'avenir de cette agriculture duale. On montrera en particulier comment une politique foncière repensée, notamment au travers de la régulation de l'accès au foncier, pourrait faire de cette « petite » agriculture un secteur économique des plus dynamiques.

Mots clés

Ukraine, systèmes de production, productivité, décollectivisation, politique foncière

1. Clément Jaubertie et Lénaïc Pardon sont ingénieurs agronomes AgroParisTech, Hubert Cochet Professeur d'Agriculture Comparée à AgroParisTech et Robert Levesque ingénieur agronome INA-PG, Directeur de Terres d'Europe Scafr.

Introduction : contexte et méthode

L'agriculture ukrainienne est caractérisée aujourd'hui par une très grande hétérogénéité des structures et des systèmes de production. Il est toutefois possible de distinguer, au sein de cette variété d'exploitations, trois ensembles qu'il est important de présenter dès à présent.

Le premier est le secteur de la grande exploitation, de loin le mieux connu car c'est au sein de ce type de structures – de 1 000 à 5 000 hectares ou davantage en grandes cultures – que le potentiel céréalier des riches terres noires de l'Ukraine est susceptible de s'extérioriser le plus facilement. Bien que toutes ces entreprises aient en commun le fait de prendre en location un grand nombre de parts foncières (appelées *pailles*², de petite dimension – 2 à 8 ha – mais réunies en blocs de grande taille) auprès des bénéficiaires de la réforme agraire des années quatre-vingt-dix (les anciens travailleurs et retraités des structures soviétiques) et, le cas échéant, de leurs héritiers, ce secteur est également très hétérogène, eu égard notamment aux caractéristiques du parc de matériel utilisé et aux résultats technico-économiques dégagés. On peut en effet y différencier trois sous-catégories de structure.

Tout d'abord, on distingue les entreprises agricoles de polyculture-élevage directement issues de la privatisation des kolkhozes et sovkhoses³. Ayant connu des fortunes diverses ces dernières années, elles se caractérisent souvent par l'utilisation d'un parc de matériel en partie ancien (provenant des anciennes structures soviétiques) et le recours à une force de travail abondante.

Plus récemment, ce sont constituées des entreprises agricoles financées par des capitaux extérieurs à l'agriculture ukrainienne, dotées de matériel souvent neuf ou en bon état (en grande partie importé), spécialisées en grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux), les productions animales ayant été délaissées, et travaillant avec un personnel fortement réduit.

Enfin, à l'extrême de cette tendance, on peut isoler les *agroholdings* constituées encore plus récemment par apports de capitaux extérieurs (souvent étrangers) et développées à partir d'une réunion d'entreprises agricoles, constituant autant de pôles de production parfois répartis sur plusieurs régions. Elles peuvent être liées à des industries agroalimentaires, par intégration verticale. Ces structures dépassent les 10 000 ha, quelques unités les 100 000 ha.

Intermédiaires entre les grandes structures décrites ci-dessus et les micro-exploitations (cf. infra), on distingue les exploitations individuelles (familiales) de plus petite taille (quelques dizaines ou centaines d'hectares). Loin d'occuper dans le paysage agraire ukrainien la place qui aurait pu être la leur à partir de la réforme du début des années quatre-vingt-dix, elles sont peu nombreuses (quelques unes par village). À partir de terres de réserve des communes, qui leurs ont été attribuées, et/ou du regroupement de toutes les *pailles* d'un collectif apparenté, élargi le cas échéant à d'autres détenteurs de parts foncières, elles ont mis en place des systèmes de production plus ou moins spécialisés, et disposent souvent de matériel récupéré des anciennes structures soviétiques ou renouvelé depuis (tracteurs, cultivateur, semoir, etc., plus rarement moissonneuse-batteuse).

2. Le terme « paille » du russe « Пайл » peut aussi s'orthographier « paye ». Il désigne à la base la part sociale d'une coopérative.

3. Bien qu'à l'origine très différentes de par leur conception et leur mode de fonctionnement, ces deux types de structure se sont peu à peu rapprochés, notamment à partir des années soixante qui ont vu la fusion de nombreux kolkhozes en unité de plus grande dimension dont le mode de fonctionnement a souvent évolué vers celui des fermes d'État (Kerblay, 1985).

Enfin, on trouve l'immense majorité composée des exploitations dites « de la population ». C'est l'autre visage de l'agriculture ukrainienne. Il s'agit d'une multitude de micro-structures (entre 4 et 5 millions à l'échelle du pays) réduites à l'exploitation d'un lopin de moins d'un hectare dans l'espace villageois et à l'utilisation des pâturages communs. Le siège d'exploitation a une surface extrêmement réduite où sont stockés du petit matériel, les récoltes et où il faut loger les animaux (vaches, porcs, volailles, etc.). Les ressources fourragères semblent provenir essentiellement de l'extérieur : terrains à statut collectif (parcours de la commune, terrain de football, bandes enherbées autour des chemins), versement en nature ou en espèces du loyer des *pailles* aux villageois qui en détiennent, pâturage de certaines terres cédées en location mais dont l'accès aux troupeaux reste toléré, achat d'aliments en complément. La surface réellement exploitée par ces micro-exploitations dépasse donc celle du lopin *stricto sensu*.

Cette agriculture est elle-même hétérogène. Bien que les systèmes de production mis en œuvre aient souvent en commun une activité de maraîchage très développée, l'entretien de quelques arbres fruitiers et les productions animales associées (vaches laitières, volailles et porcs fermiers), ces micro-exploitations diffèrent cependant par leur taille, l'accès ou non à une rente foncière résultant de la mise en location du *paille* familial, le matériel auquel elles ont accès ainsi que les modalités d'accès aux marchés des produits agricoles.

De nombreuses interrogations persistent sur l'évolution de ces structures agricoles. Quelles ont été les conditions d'émergence de ces divers types d'agriculture ? Quelles sont les conditions de leur pérennité ? Comment la concurrence entre ces exploitations s'organise-t-elle ? L'agriculture ukrainienne s'enferme-t-elle inexorablement dans une agriculture duale avec de très grosses exploitations moto-mécanisées d'un côté, et de minuscules unités de productions coincées dans les interstices laissés vacants par les grosses unités ? Les défis à relever sont évidemment énormes, qu'il s'agisse de la capacité des grosses structures agricoles céréalières à conquérir durablement des parts de marché à l'international (est posée notamment la question des économies d'échelle et de leurs limites et du maintien de la fertilité), de la survivance de très petites unités de production – et des emplois correspondants – souvent pluriactives et encore fortement liées aux grosses structures.

Face à cette situation, il nous est apparu particulièrement important de mieux comprendre à la fois les conditions et les mécanismes historiques d'émergence et de développement de ces nouvelles unités de production ainsi que les modalités et résultats économiques de leur fonctionnement actuel. À la demande du MAAPRAT⁴ et des autorités ukrainiennes, conjointement engagés dans une réflexion sur la question foncière ukrainienne (et notamment l'avenir du moratoire qui interdit les ventes de terres agricoles), nous avons conduit en 2009 des études approfondies dans deux Oblasts (régions) de la République ukrainienne afin de mesurer, grâce à une batterie d'indicateurs comparables, les performances techniques et économiques des différents types de structures agricoles rencontrées dans ces régions.

Pour ce faire, nous proposons d'une part d'adopter une approche locale, permettant d'étudier en détail une petite région agricole, plutôt que de s'appuyer sur des statistiques reposant sur des unités administratives trop vastes pour rendre compte de la diversité des structures agricoles en présence, et d'autre part de privilégier une analyse en termes de système agraire, ce qui implique notamment de s'intéresser à l'ensemble des types d'unités de production présentes dans la région étudiée et non pas à l'une ou l'autre de ces formes. Par ailleurs, une grande attention a été portée aux processus historiques nés de la décollectivisation et à l'identification des rapports sociaux existants à la fois à l'intérieur des plus grosses structures qu'entre ces dernières et le tissu socio-économique environnant.

Afin de réussir à collecter des informations détaillées et fiables, permettant notamment de réaliser un calcul économique qui reflète bien les performances et limites des unités de

4. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

production en présence, il a été proposé de privilégier la collecte des informations par voie d'entretiens et d'enquêtes approfondies auprès d'une cinquantaine de producteurs dans chacune des régions étudiées⁵. Les exploitations étudiées en détail ont été choisies de façon à constituer un échantillonnage raisonné susceptible de permettre d'appréhender la diversité des situations et de favoriser la comparaison des processus et des résultats technico-économiques (Cochet et Devienne, 2006).

Ainsi, nous avons mis en place une approche comparée en procédant à l'analyse de plusieurs petites régions agricoles situées dans différents contextes géographiques. La première étape de ce programme de recherche, et dont les résultats sont consignés dans cet article a été réalisée dans les environs de Jytomyr, au sud-ouest de Kiev et dans celle de Mykolaïv, dans le sud du pays (fig. 1).

Figure 1 - Carte de situation des régions étudiées



Source : fond de carte : site internet lexilogos : www.lexilogos.com/ukraine_carte.htm

La première partie de cet article s'attache à reconstituer les trajectoires d'évolution suivies par les différents types d'unités de production agricoles ukrainiennes depuis le démantèlement de l'Union soviétique, en s'appuyant notamment sur l'étude détaillée de la répartition du foncier et du capital de quelques kolkhozes et sovkhozes des Oblasts de Jytomyr et de Mykolaïv. Dans la deuxième partie, les résultats économiques des différents types d'exploitations présents aujourd'hui sont analysés à la loupe et comparés selon une batterie d'indicateurs que l'on explicitera. Enfin, la dernière partie présente les grandes lignes d'une politique foncière repensée qui serait à même de faciliter l'expression du potentiel productif du secteur dit « de la population ».

5. La collecte d'information a eu lieu entre les mois de mars et août 2009.

1. Vingt ans de différenciation accélérée sur la base du partage inégal du capital des anciennes structures soviétiques

Avant l'indépendance de l'Ukraine, en 1991, deux types d'exploitations se distinguaient : les exploitations collectives (sovkhozes et kolkhozes), de plusieurs milliers d'hectares (souvent entre 2 000 et 5 000 ha) rassemblant 2 à 3 villages, d'une part, et les exploitations de lopins d'autre part. Les salaires dans les exploitations collectives étaient trop faibles pour offrir un revenu suffisant aux travailleurs, l'exploitation agricole de leurs lopins leur permettant de s'autoalimenter et de compléter leur salaire en vendant une partie de leur production sur les marchés de proximité. Mais la taille du lopin était aussi insuffisante pour qu'un travailleur envisage de délaissé son travail salarié dans les structures collectives. Les grandes exploitations assuraient aussi le labour et d'autres travaux sur les lopins et fournissaient certains aliments du bétail pour les élevages de la famille. De plus, l'exploitation collective offrait de nombreux services sociaux comme la formation et la santé. Une relation d'interdépendance forte existait donc entre les deux types d'exploitation⁶.

La première étape de la réforme foncière et la décapitalisation des grandes exploitations issues de la période soviétique (1991-1999)

La loi adoptée fin 1991 impose la création de « terres de réserve » autour de chaque village. 15 % de la surface de chaque kolkhoze et sovkhoze doivent donc passer sous le contrôle du Conseil de Village. Dans les faits, les terres cédées par les structures héritées de l'époque soviétique seront souvent les moins fertiles. Ces espaces appartiennent alors à la communauté constituée par l'ensemble des villageois y compris ceux n'ayant pas travaillé dans les anciennes structures.

En 1992, une nouvelle loi foncière donne le droit à tout villageois d'accéder gratuitement à un maximum de 50 ha de terres de cette réserve pour y lancer une exploitation individuelle, sous réserve qu'il puisse justifier de connaissances en agronomie. Ainsi, la première phase de la privatisation va conduire à la création d'une première catégorie d'exploitants individuels, en faire-valoir direct⁷, souvent à l'initiative de quelques agronomes des anciennes structures et de jeunes diplômés. Très peu nombreux (un à trois par village), ces exploitants s'installent généralement à l'aide d'un emprunt qui leur permet d'envisager l'achat de matériel venant compléter celui provenant de la structure collective⁸.

Face à la destructuration des filières d'approvisionnement et d'écoulement de la production consécutive au démantèlement de l'Union Soviétique et à l'indépendance de l'Ukraine, les kolkhozes et sovkhozes ont été confrontés à des difficultés financières de plus en plus insurmontables et à un endettement croissant. C'est pourquoi, à partir de 1993-1994, il a souvent été convenu de verser les salaires demeurés impayés avec le capital d'exploitation. Le plus simple fut de répartir ainsi le capital vif sur pied, notamment les vaches laitières. C'est ainsi que les troupeaux laitiers des kolkhozes de Kodnya (région de Jytomyr) et Kryva

6. Beaucoup de choses ont été écrites sur cette question. Voir notamment J. Chombart de Lauwe (1961) dès les années soixante, et beaucoup plus récemment Yevimov (2005).

7. Ces exploitants bénéficient d'une mise à disposition gratuite de terres de la réserve qu'ils ne peuvent vendre. Ils ne peuvent transmettre le droit d'exploiter qu'à leurs descendants. À défaut, les terres reviendront à la réserve pour être réattribuées par la commune.

8. Ces emprunts s'avéreront par la suite très avantageux car leur remboursement s'effectuera dans une période d'hyperinflation dans les années 1993-1994, ce qui annulera quasiment la valeur des mensualités. Malgré ces facilités, et contrairement aux souhaits ouvertement formulés par les bailleurs de fonds internationaux, ces exploitations resteront très peu nombreuses. Les difficultés de développement de ce type de structure ont été étudiées en détail par V. Yefimov dans le cas de la Russie post-soviétique. Voir aussi, dans le cas de l'Ukraine, M.A. Even et F. Bailly (2003) et A. Gautier (2008).

Balka (région de Mykolaïv) par exemple, ont vu leurs effectifs fondre au rythme du payement de ces arriérés de salaire. À Kryva Balka, les 2 000 vaches du sovkhوزه sont ainsi « distribuées » entre 1993 et 2000, une bonne partie d'entre elles étant immédiatement destinées à l'abattage (Pardon, 2009). Cette première phase de répartition *de facto* des actifs s'est manifestée par un phénomène de décapitalisation massive des exploitations collectives, décapitalisation réalisée au profit des travailleurs de ces structures pour payer les salaires. En ce sens, cette décapitalisation peut être considérée comme une première répartition du capital entre les familles qui travaillaient dans ces exploitations.

La loi du 31 mars 1995 impose ensuite le partage des terres des ex-sovkhוזes et ex-kolkhozos. Chaque personne ayant travaillé dans ces structures reçoit alors une part foncière (et un « certificat ») non encore définie sur un cadastre et dont la surface théorique dépend de la taille de l'ancienne structure et du nombre d'ayants droit. De très petite dimension en général (quelques hectares), ces parcelles ne peuvent pas être individualisées car elles sont comprises au sein des très grandes parcelles (parfois plusieurs centaines d'hectares) issues du parcellaire soviétique. Les anciennes structures soviétiques se transforment alors en « entreprises agricoles collectives » (au statut de coopérative) ou en sociétés par action, au sein desquelles chaque travailleur se retrouve propriétaire d'une partie du capital d'exploitation⁹. À partir d'un sovkhوزه ou kolkhoz, se créent ainsi une, deux ou trois entreprises agricoles, dont le management revient souvent aux anciens dirigeants. Au même moment est mis en place un moratoire qui interdit la vente des terres agricoles, moratoire qui sera régulièrement reconduit et reste en vigueur aujourd'hui.

Le partage définitif du foncier et du capital résiduel (au début des années 2000)

À ces premières phases de décapitalisation-distribution, succède une phase de partage des actifs restants, dont les modalités sont fixées par le décret du 3 décembre 1999, conjointement à celles régissant la délivrance de titres de propriété individuels aux bénéficiaires de la réforme agraire.

Le foncier

Chaque ayant droit reçoit désormais un titre de propriété pour sa part foncière (qui vient remplacer le certificat délivré en 1995), parcelle qui doit être précisément délimitée sur un cadastre.

Pour préparer cette seconde étape de la réforme agraire, chaque entreprise collective a dû financer un organisme officiel indépendant appelé « Centre des Cadastres », pour qu'il élabore une carte du finage faisant apparaître les différentes zones selon la qualité de leurs sols. À chaque zone a été alors associée une « valeur vénale de la terre »¹⁰, dépendant de la qualité des sols et réévaluée par la suite en fonction de l'inflation. Par exemple, dans le village de Kryva Balka, la terre sur les zones les plus fertiles valait en 2009 officiellement 9 250 grivnas par hectare (880 euros), tandis qu'elle valait 4 900 grivnas par hectare (470 euros) sur les zones les moins fertiles.

En possession de cette carte, l'équipe dirigeante devait alors tracer un nouveau cadastre avec des parts de valeur vénale équivalente. Chaque personne ayant travaillé dans l'exploitation collective au cours de sa vie avait droit à une part foncière (*paille*) d'une valeur monétaire égale à toutes les autres parts foncières. Dépendant du rapport entre la surface

9. Les bénéficiaires le désirant peuvent se retirer de l'exploitation collective et cultiver leur part foncière. Cette dernière est alors délimitée de manière sommaire au sein d'une grande parcelle. Seule une minorité des ayants droit vont se lancer dans l'aventure, la majorité des terres restant cultivée par les exploitations collectives.

10. Valeur théorique.

de l'ancien sovkhوزه ou kolkhoz et du nombre d'ayants droit, la surface des parts ainsi constituées a été de 8 ha (pour une valeur de 74 000 grivnas soit 7 050 euros) dans le village de Kryva Balka, mais de 4,2 ha seulement sur les terres à plus haut potentiel et plus densément peuplées de Jytomyr (village de Kodnya).

Pourtant réalisée dans un climat de grande tension sociale, l'affectation des parts s'est effectuée de manière relativement transparente à partir de la procédure légale. Certains anciens membres des équipes dirigeantes avouent cependant qu'il était plus facile de choisir la localisation de sa propre parcelle (zone très fertile, zone proche du village, etc.) lorsqu'on faisait partie de la direction.

Certains villageois, surtout ceux ayant des postes de responsabilité, choisissent de mettre en culture à ce moment-là leurs parts foncières. Leur installation est alors facilitée par l'accès à plusieurs parts par regroupement familial et par la possibilité d'acquérir à bas prix du matériel agricole de l'exploitation collective.

Les travailleurs n'ayant pas les moyens (financiers, mais aussi relationnels) d'acquérir du capital d'exploitation pour mettre en valeur une *paille* souvent dix fois plus grande que leur lopin, n'ont alors que la possibilité de la céder en location aux exploitations héritières des sovkhוזes ou encore aux exploitants cultivant leurs propres parts et pouvant présenter à ce moment-là moins de risques que l'exploitation collective en voie de décapitalisation. Les exploitations individuelles, installées sur les terres de réserve à l'occasion de la première étape de la réforme agraire de 1992, s'agrandissent également par la location de nouvelles parts foncières.

Ce qu'il reste du capital à partager...

Lorsque survient le décret de décembre 1999 instituant le partage du capital entre les ayants droit, ce capital est déjà largement entamé. La décapitalisation accélérée des anciennes structures s'est traduite par la dévalorisation des parts sociales en principe détenues par les salariés depuis le premier partage de 1995. Par ailleurs, et avant même que ne soit formalisée cette répartition des actifs restants, des matériels furent vendus à bas prix à certains dirigeants. Le clientélisme et la segmentation de l'information dans les exploitations héritées des anciennes structures collectives favorisaient cette privatisation illégitime du matériel¹¹.

Avec le décret de 1999, le capital *résiduel* doit désormais être évalué et divisé entre les anciens travailleurs, le montant de la part de capital reçue par chacun dépendant de son ancien salaire dans la structure collective et de son ancienneté. Les parts les plus « consistantes » pouvaient représenter un tracteur ou une machine équivalente alors que les parts les plus modestes ne représentaient qu'une fraction de matériel ou équipement. Dans le village de Kodnya par exemple, le capital (matériel, bâtiment et cheptel) de l'exploitation collective fut estimé¹² à un total de 1 427 000 grivnas, soit 133 000 euros seulement et réparti entre 800 ayants droit. Le montant maximum d'une part de capital fut établi à 5 000 grivnas (470 euros)¹³ pour les anciens cadres, montant correspondant à l'équivalent d'un tracteur usagé. Les outils de travail du sol, pris isolément, auraient été accessibles à un plus grand nombre de kolkhoziens mais demeuraient inutilisables sans tracteur et furent revendus aux premiers. Finalement, la majorité des ayants droit ne reçut qu'un pourcentage de bâtiment, silos ou véhicules, et dut attendre une éventuelle vente pour recevoir leur part patrimoniale (Jaubertie, 2009).

C'est ainsi que le capital d'exploitation non immobilier restant à distribuer à tous les ayants droit s'est bien vite révélé épuisé, à tel point que les habitants de certains villages

11. Voir à ce propos les analyses de Yefimov (2005) qui insiste, à propos de la Russie, sur le rôle déterminant des dirigeants dans les évolutions contrastées des anciennes structures soviétiques.

12. Par une commission d'experts indépendants secondée par le personnel du kolkhoz.

13. Entretien auprès des anciens comptables du Kolkhoz Ukraine (Kodnya, Oblast de Jytomyr).

ont réclamé, et imposé, le partage du patrimoine bâti, notamment les bâtiments d'élevage désormais désaffectés : briques, portions de toit en fibrociment, mangeoires en béton, ou encore bidons métalliques utilisés pour la traite... Une ancienne trayeuse du sovkhosze de Kryva Balka résumait ainsi le processus : « les dirigeants se sont partagés les tracteurs, nous nous sommes partagés les briques » (Pardon, 2009). Cette forme inédite de répartition du capital résiduel est donc à l'origine à la fois de la destruction parfois totale des grands bâtiments des anciennes structures soviétiques et de la construction, par les habitants des villages et avec ces matériaux de récupération, de petits bâtiments disparates à usage divers dans la cour du lopin : fenil et granges de petite taille, atelier, garages, clôture et murs mitoyens, dallages.

L'issue des exploitations collectives fut dès lors variée. Certaines ont fini par se désagrégier complètement au début des années 2000, leur capital ayant été en partie distribué inégalement entre les travailleurs, en partie récupéré par les banques ayant fourni des crédits non remboursés, ou encore vendu à bas prix à des investisseurs par les dirigeants eux-mêmes. D'autres exploitations collectives se stabilisèrent au contraire autour d'une surface réduite, tandis que d'autres, enfin, furent rachetées en bloc par des sociétés privées, avant même que la répartition des terres n'ait été faite.

La différenciation économique observable aujourd'hui est donc en grande partie le fruit de cette répartition inégale du capital d'exploitation. Ce processus inédit de répartition des actifs contribue à expliquer l'existence d'un petit nombre d'exploitations familiales de taille moyenne (quelques dizaines ou centaines d'hectares), dotées d'un tracteur et du matériel minimum de travail du sol issu de cette répartition des actifs et parfois complété ou renforcé par l'obtention de crédit dans les années quatre-vingt-dix. Enfin, au sein même du secteur des exploitations de la population, les ressorts de la différenciation qui s'y manifestent sont bien souvent à rechercher du côté de cette « réappropriation » inégale du capital des structures collectives.

L'émergence des grandes entreprises capitalistes à partir de capitaux extérieurs à l'agriculture ukrainienne

Dans les années 2000, les entreprises agricoles décapitalisées et ne pouvant plus mettre en culture toute leur surface, ont commencé à être reprises par des investisseurs extérieurs à l'agriculture.

Ainsi, au devenir contrasté des anciennes structures soviétiques, s'ajoutent aujourd'hui les nouvelles figures institutionnelles apparues avec l'irruption de capitaux exogènes attirés par le potentiel agronomique des plaines ukrainiennes, un parcellaire de grande taille adapté à la mécanisation à grande échelle et des modalités d'accès au foncier peu coûteuses, par location¹⁴. En outre, le bas coût de la force de travail (*infra*) et l'absence d'imposition des revenus agricoles renforçaient l'attrait de ce type d'investissements. La recherche de la rentabilité financière des capitaux étant le moteur des nouveaux acteurs du paysage agricole ukrainien, certains ont cherché à rassembler plusieurs grandes exploitations issues de la privatisation de 1995, constituant ainsi de vastes *agroholdings*.

Les conditions exactes d'accès de ces *agroholdings* aux locations mériteraient des enquêtes supplémentaires. Les grandes entreprises ayant eu la possibilité de sous-louer les *pailles* à ces nouveaux investisseurs, ont-elles réclamé un pas-de-porte ? Et, le cas échéant, qui a bénéficié de ces pas-de-porte ? D'autres interrogations surgissent sur la répartition du capital social et des droits de vote des structures créées en 1995 et qui subsistent

14. Et non par achat, le moratoire sur la vente des terres agricoles étant toujours en vigueur.

aujourd'hui, sur les modalités de rachat ou de dissolution de ces structures au profit des nouvelles entités.

Le statut du fermage encourage ici le développement de l'agriculture sociétaire. En effet, il donne au fermier, donc ici à la grande exploitation, le droit au renouvellement du bail en limitant le droit de reprise par le bailleur (ici le petit propriétaire villageois), ce qui facilite l'agrandissement et la reprise des grandes exploitations sans avoir à négocier les baux. L'accès au droit d'exploiter se réalise à travers l'achat du capital social des structures sociétaires. Les grandes exploitations ayant souvent réussi à négocier des baux de 10, 15 voire 49 ans (limite imposée par la loi), la plupart des bénéficiaires de la réforme foncière détiennent un patrimoine loué dont la valeur est d'autant plus faible que le terme du bail est éloigné. Malgré le moratoire sur la vente des terres agricoles, certains entrepreneurs proposent à des propriétaires en difficultés financières d'acheter leur *paille*. Dans le contexte juridique actuel, les « vendeurs » signent un document certifiant qu'ils font don de leur *paille* au fermier. D'après les entretiens que nous avons réalisés dans la région de Mykolaïv, des ventes s'effectuent régulièrement de cette manière. La valeur de transaction était de l'ordre de 600 euros l'hectare loué en février 2009. Au regard de la valeur ajoutée dégagée par les grandes exploitations, cette valeur est particulièrement faible (3 à 5 années de valeur ajoutée).

Bien que le moratoire n'ait en rien freiné l'émergence de très grandes exploitations, il empêche la dépossession des villageois de leurs *pailles* compte tenu de la valeur juridique contestable des ventes déguisées actuelles. De ce point de vue, il pourrait autoriser à terme la reprise pour exploitation des *pailles* par les villageois.

2. Performances comparées des structures de production de l'agriculture ukrainienne

Les exploitations de grande dimension, faisant travailler un nombre réduit de salariés aux commandes d'un matériel puissant et spécialisées dans les productions végétales surtout destinées au marché international, sont souvent les seules à être considérées comme performantes. Grâce à ces structures de production, l'Ukraine serait sur la voie de prendre sa place parmi les tous premiers producteurs de céréales du monde (Hervé, 2008a), d'importantes marges de progrès existant encore. C'est ce type d'exploitations agricoles qui semble aujourd'hui l'objet de toute l'attention des pouvoirs publics et des acteurs du secteur agro-alimentaire.

Ces entreprises agricoles se révèlent effectivement financièrement rentables (en termes de rentabilité des capitaux investis, *infra*), ce qui explique en grande partie les investissements privés réalisés dans ce secteur ces dernières années.

Le seul critère de la rentabilité financière ne suffit cependant pas à mesurer les performances technico-économiques de ces exploitations. Par ailleurs, dans la mesure où les logiques économiques à l'œuvre dans les exploitations de type familiale ne sont pas de même nature (la rentabilité du capital investi ne saurait suffire à mesurer l'efficacité de ce type de structures), le seul critère de la rentabilité financière ne permet pas de comparer l'efficacité technique et économique des différents types d'exploitations à l'œuvre dans les campagnes ukrainiennes.

C'est pourquoi nous avons plutôt choisi de mesurer la valeur ajoutée nette (VAN) produite par les exploitations agricoles. Rappelons que la valeur ajoutée nette mesure la

création de richesse du système de production. Elle est égale à la différence entre le produit brut et la valeur des biens et services consommés en tout ou partie au cours du processus de production (Cochet et Devienne, 2006). Pour effectuer un calcul qui rende compte fidèlement du fonctionnement concret du système de production, le produit brut (valeur des productions finales y compris autoconsommation, mesurée aux prix du marché) et les consommations intermédiaires peuvent être évalués directement par culture ou par atelier à partir des rendements et des prix moyens des différents produits et des itinéraires techniques de culture ou d'élevage, donc à partir du fonctionnement technique du système de production. Quant à la dépréciation du capital fixe (ou amortissement économique), elle est évaluée sur la base de sa durée réelle d'utilisation, durée considérée ici comme une caractéristique du système de production (idem).

Un extrait des résultats que nous avons obtenus dans les Oblast de Jytomyr et Mykolaïv est présenté à titre d'exemple dans les tableaux ci-dessous où trois indicateurs ont été retenus : la valeur ajoutée nette par hectare (VAN/ha) exprimant ce qu'il est convenu d'appeler la productivité de la terre, la valeur ajoutée nette par actif (VAN/actif) exprimant la productivité du travail et, enfin, le nombre d'emplois occupés pour 100 ha (Nb emplois/100 ha).

Compte tenu de l'extrême volatilité des prix enregistrée ces dernières années, notamment en ce qui concerne les céréales, carburant et engrais de synthèse, il nous a fallu choisir un système de prix cohérent pour évaluer les performances économiques des exploitations agricoles. C'est le système de prix en vigueur pendant la campagne 2008-2009 qui a été utilisé, donc celui qui prédominait une fois retombée la fièvre des années 2007-2008. Il diffère parfois légèrement entre les deux régions étudiées¹⁵.

Tableau 1 - Cas de l'Oblast de Jytomyr (rayon de Jytomyr)

Type d'exploitations	VAN/ha Grivna (euros)*	VAN/actif Grivna (euros)*	Nombre d'emplois/ 100 ha
1. Exploitations de polyculture-élevage directement issues des anciennes structures soviétiques : 2 000 ha en orge, blé, avoine, colza, soja et tournesol, un peu de maïs et prairie temporaire, 100 vaches laitières à 2 200 l, 80 actifs, équipement hétéroclite et en partie usagé	2 500 (230)	60 000 (5 600)	4
2. Exploitations spécialisées en grandes cultures : 500 à 3 000 ha en orge, blé, avoine, colza, soja et tournesol, travail du sol simplifié et semoirs de précision, matériel de grande capacité, neuf et importé, résultats économiques donnés pour 1 000 ha (11 actifs)	1 600 (150)	142 000 (13 000)	1
3. Agrohholding spécialisée en grande culture 5 000-30 000 ha. Résultat pour une des exploitations de l'agroholding : 5 000 ha en orge, blé, avoine, colza, soja et tournesol, parc de matériel neuf et importé, 33 actifs	1 800 (170)	270 000 (25 000)	0,7
4. Petites exploitations familiales 10 à 30 ha en faire-valoir direct (une part foncière de 4 ha + terre de réserve), un tracteur 40 CV usagé, céréales + cultures fourragères + potager, 4 vaches laitières à 4 000 l, lait vendu au marché, + 2 porcs + volailles, 3 actifs, résultats économiques donnés pour 15 ha	4 200 (400)	21 000 (1 960)	20
5. Micro-exploitations de polyculture-élevage en travail manuel (exploitations de la population) : 1 ha dont 35 ares de lopin et 75 ares loués sur les terres de réserve + 0,6 ha de pâturage collectif/vache (+ 1 part foncière de 4 ha cédée en location), 1 vache laitière à 4 000 l (lait vendu à l'usine), 2 porcs + volailles, 2 actifs	10 000 (950) ¹⁶	9 000 (840)	110
6. Micro-exploitations de polyculture-élevage en traction attelée (exploitations de la population) : 2 ha dont 50 ares de lopin + 1,5 ha loué sur les terres de réserve + 0,6 ha de pâturage collectif/vache (+ 1 part foncière de 4 ha cédée en location), 2 vaches laitières à 4 000 l (lait vendu à l'usine), 2 porcs + volailles, 2 actifs	6 000 (570) ¹⁷	10 700 (1 000)	55

* taux de change euro/grivna 2009 : 10.5

15. Les prix retenus pour les céréales et oléo-protéagineux correspondent à l'été 2009 : orge 850 h/t, blé : 950 hr/t, avoine 600 hr/t, maïs 1 000 hr/t, tournesol, colza, soja : 2 300 hr/t (pour la région de Jytomyr) et orge : 810 hr/t, blé : 920 hr/t, tournesol : 2 000 hr/t ; Colza : 2 700 hr/t (pour la région de Mykolaïv). Prix des intrants (payé en début de campagne (mars/avril) : Amophosphate (16-16-16) : 3 500 hr/t ; Cililro (N34) : 2 950 hr/t pour Jytomyr, 4 200 et 2 300 respectivement à Mykolaïv. Les calculs économiques pour la production de lait prennent en compte les variations saisonnières des prix. Sur cette période les prix ont varié de 1,2 à 1,6 hr/L (points Lactalis) et de 2,5 à 5 (vente au marché) à Mykolaïv. À Jytomyr, la moyenne annuelle était de 1,2 hr/L (laiterie) et 3,5 hr/L (marché).

16. Ce calcul tient compte de la surface équivalente à la part de la rente foncière versée en nature sous forme de grains destinés à l'alimentation animale, soit environ 0,2 ha de surface.

17. Idem, soit 0,4 ha pour 2 vaches.

Tableau 2 - Cas de l'Oblast de Mykolaïv (rayon de Mykolaïv)

Type d'exploitations	VAN/ha Grivna (euros)*	VAN/actif Grivna (euros)*	Nombre d'emplois/100 ha
1. Grandes exploitations de polyculture-élevage issues des anciennes structures soviétiques (dont le capital est détenu par les travailleurs) : 4 000 ha en blé, orge, colza, et tournesol, élevage de porcs naisseur-engraisseur, 75 actifs organisés en brigades, équipement abondant mais usagé pour partie récupéré des anciennes structures soviétiques	2 000 (190)	112 000 (10 600)	1,8
2. Grandes exploitations patronales spécialisées en grandes cultures : 1 000 à 2 500 ha en jachère, blé (30 q/ha), orge, tournesol et colza (10 q/ha), parc de matériel important mais en partie usagé, 10 à 25 actifs dont 2 actifs familiaux + salariés	1 300 (124)	150 000 (14 300)	1
3. Petites exploitations familiales 30 à 40 ha : 3 à 5 parts foncières de la famille cultivées en faire-valoir direct (blé, orge et tournesol, jachère) + 2 ha de pâturages collectifs par vache, 1-2 vaches laitières, 1 tracteur de 40 à 80 CV, volailles, 3 actifs	1 100 (170)	15 - 23 000 (1 400 à 2 200)	2 - 3
4. Micro-exploitations de polyculture-élevage en travail manuel (exploitations de la population) : 0,2 ha maraîchage + 2 ha de pâturages collectifs par vache (+ 1 part foncière de 8 ha cédée en location, loyer en nature), 6-8 vaches laitières, vente du lait en ville, 1 voiture usagée, volailles, 3 actifs	4 600 ¹⁸ (440)	20 - 28 000 (1 900 à 2 700)	18 - 24
5. Micro-exploitations de polyculture-élevage en travail manuel (exploitations de la population) : 0,2 ha maraîchage + 2 ha de pâturages collectifs par vache (+ 1 part foncière de 8 ha cédée en location, loyer en nature), 3 à 5 vaches laitières à 3 400 l, vente de lait à l'usine, volailles, 2 actifs	3 700 ¹⁹ (350)	12 - 17 000 (1 200 à 1 600)	20 - 32
6. idem que 5. avec vente de lait au marché	6 800 ²⁰ (650)	23 - 34 000 (2 200 à 3 200)	20 - 32
7. Micro-exploitations de polyculture-élevage en travail manuel (exploitations de la population) : 0,2 ha maraîchage, sans part foncière, volailles, 1 actif	40 000 (3 800)	6 500 à 10 000 (620 - 950)	500

* taux de change euro/grivna 2009 : 10.5

Pour l'Oblast de Jytomyr, la comparaison des résultats consignés dans le tableau n° 1 fait apparaître les résultats suivants :

- la VAN/ha, ou productivité de la terre, est de l'ordre de 1 500 à 2 500 grivnas/ha (140-230 euros) dans les grosses structures d'exploitations, de l'ordre de 4 200 (400 euros) dans les petites exploitations familiales de polyculture-élevage cultivant directement quelques parts foncières, et de l'ordre de 6 000 à 10 000 grivnas/ha (570 à 950 euros) dans les « exploitations de la population », ces dernières se révélant ainsi 3 à 5 fois plus productives, par unité de surface, que les entreprises de grande taille, et ce bien qu'elles valorisent souvent des terres de moindre potentialité agronomique (pâturage),

18. Ce calcul tient compte de la surface équivalente à la rente foncière versée en nature sous forme de grains destinés à l'alimentation animale, soit environ 0.1 ha par VL + le grain nécessaire à la volaille, soit environ 1 ha.

19. idem, soit environ 0,5 ha dans ce cas.

20. idem.

- la hiérarchie des résultats est évidemment inverse en ce qui concerne la productivité du travail, les moyens de production mis en jeu (outils manuels, traction attelée ou équipement motorisé) induisant bien évidemment de forts contrastes. La VAN/actif est de l'ordre de 10 000 grivnas (950 euros) dans les exploitations de la population et de l'ordre de 21 000 grivnas (1 960 euros) dans celles qui exploitent directement leurs parts foncières. Elle est 6 fois supérieure dans les structures héritières des kolkhozes et sovkhozes (60 000 grivnas, soit environ 5 600 euros) et s'établit entre 140 000 et 270 000 grivnas (13 000 à 25 000 euros) dans les exploitations spécialisées en grandes cultures dotées d'un matériel neuf,
- en matière d'emplois créés ou maintenus par unité de surface, on constate que les entreprises les mieux équipées créent peu d'emplois (un emploi pour 150 hectares) alors que les grosses exploitations issues des anciennes structures collectives, ayant conservé des productions animales et faisant appel à un personnel encore très nombreux, emploient 6 fois plus de travailleurs par unité de surface (4 emplois/100 ha). Quant aux exploitations dites « de la population », elles font vivre encore plus de monde par unité de surface, le nombre d'emplois s'établissant de 60 à 110 pour 100 ha.

Des écarts du même ordre apparaissent dans la région de Mykolaïv (tableau n° 2). Mais les résultats des entreprises spécialisées dans les grandes cultures sont en général inférieurs à ceux de la région de Jytomyr, essentiellement pour des raisons pédo-climatiques, largement moins favorables (faibles précipitations et sols à potentiel moins élevé). D'ailleurs, compte tenu des moins bonnes potentialités agronomiques, il n'y a pas d'*agro-holding* dans cet Oblast sauf dans le secteur viticole à plus forte rentabilité et où des capitaux non agricoles ont été investis récemment.

- En termes de création de richesse par unité de surface (ou productivité de la terre), les résultats obtenus ne sont que de 1 300 grivnas/ha (124 euros/ha) pour les grandes exploitations spécialisées en grande culture, 2 000 (190 euros/ha) lorsque des productions animales ont été maintenues (dans les exploitations héritées des structures soviétiques). La VAN/ha reste très faible pour les exploitations familiales exploitant directement leurs parts foncières en céréales, notamment en raison des faibles rendements obtenus, (1 100 grivnas/ha soit une centaine d'euros) mais s'établit à un niveau 4 à 7 fois supérieur pour les micro-exploitations de polyculture-élevage dites « de la population » et même à 40 000 grivnas/ha (3 800 euros) pour les familles ne disposant que d'un lopin intensément cultivé en maraîchage.
- Les écarts en termes de productivité du travail sont un peu moins spectaculaires, mais reflètent, là aussi, une hiérarchie inverse : 6 000 à 10 000 grivnas (570 à 950 euros) par actif pour les personnes qui se consacrent exclusivement à ces jardins maraîchers, jusqu'à 20 000 à 30 000 grivnas par actif (1 900 à 2 800 euros) pour ceux qui entretiennent en sus un petit élevage laitier dont la production peut être valorisée sur les marchés, 100 000 à 150 000 grivnas par actif (9 500 à 14 000 euros) dans les grosses structures dotées d'un équipement puissant.
- Enfin, en matière de création d'emplois, les écarts apparaissent considérables : alors qu'un lopin permet à un actif de vivre, pauvrement certes, sur une vingtaine d'ares, les exploitations de grande taille bien équipées ne créent qu'un emploi au maximum pour 100 ha soit 500 fois moins que les plus petites.

À l'échelle des régions qui ont été étudiées en détail, il est possible de faire ressortir la part de chacun des types d'exploitations identifiés dans (1) le nombre total d'exploitations, (2) le nombre total d'actifs agricoles, (3) la valeur ajoutée créée et (4) la SAU totale. Le cas du village de Kryva Balka (Oblast de Mykolaïv) est présenté, à titre d'exemple, dans le tableau n° 3.

**Tableau 3 - Poids relatif (en %) des différents types d'exploitation :
Exemple du finage du village de Kryva Balka (Oblast de Mykolaïv)**

Type d'exploitations (les n° font référence au tableau n° 2)	Part relative du nombre d'exploitations %	Part relative du nombre d'actifs agricoles %	Part de la VAN totale créée %	Part de la SAU totale %
2. Grandes exploitations patronales spécialisées en grandes cultures : 1 000 à 2 500 ha	1	7	43	80
3. Petites exploitations familiales 30 à 40 ha (parts foncières de la famille cultivées en FVD)	1	2	1	2
4. Micro-exploitations de la population : maraîchage + lait (+ 1 part foncière, loyer en nature), 6-8 VL, + 1 voiture usagée	1	1	1	1
5. et 6. Micro-exploitations de la population en travail manuel : maraîchage + 3 à 5 VL, vente de lait à l'usine ou au marché	22	35	30	15
7. Lopin de maraîchage, sans part foncière, outillage manuel	75	55	25	2

Dans le cas présenté dans le tableau n° 3, il apparaît que les grandes exploitations spécialisées en grandes cultures, dotées d'un équipement puissant et travaillant essentiellement pour le marché international ne créent qu'un peu plus de 40 % de la valeur ajoutée nette produite à l'échelle de ce finage villageois alors qu'elles mobilisent pour ce faire 80 % de la SAU disponible, résultats dont les ordres de grandeur sont comparables dans les villages que nous avons étudiés en détail dans la région de Jytomyr.

Peu efficaces en matière de création d'emplois et de création de richesse par unité de surface (les systèmes de production mis en place demeurant assez extensifs du fait, notamment, de l'abandon des productions animales), les entreprises agricoles sont bien sûr les exploitations dans lesquelles la productivité du travail est la plus élevée. Mais le niveau atteint par ce dernier critère de performance (20 000 à 25 000 euros par actif au maximum dans les *agroholdings* étudiées dans la région de Jytomyr) reste cependant plutôt inférieur aux niveaux de productivité atteints en grande culture (hors subventions) dans les bassins céréaliers de l'Europe de l'Ouest, notamment dans le bassin parisien²¹. Malgré d'indéniables avantages comparatifs en matière de structure parcellaire et de conditions pédologiques (dans les régions des « terres noires »), la faiblesse relative des rendements (40 à 45 q/ha maximum en blé et orge sur terres noires de la région de Jytomyr, à peine 30 q/ha dans les steppes du Sud à tchernoziom « pauvres » et sols bruns) et leur irrégularité (aléas climatiques : gel précoce et tardif, sécheresse au printemps et pluies en juillet) limitent l'efficacité agromonomique et économique de ces systèmes.

Ces entreprises apparaissent cependant extrêmement rentables du point de vue financier, ce qui explique largement leur développement récent. Des taux de rentabilité des capitaux engagés supérieurs à 10 %, voire 20 % peuvent être espérés (Jaubertie, 2009). Deux facteurs expliquent cette haute rentabilité financière des capitaux investis : le bas niveau de la rente foncière – 12 à 25 euros/ha/an seulement, cinq à dix fois moins que dans le bassin parisien²² – et le faible niveau des salaires, un tractoriste-mécanicien ne coûtant guère plus de 200 à 300 euros/mois à son employeur, cinq à six fois moins que dans le bassin parisien. Ce sont donc les modalités de répartition de la valeur ajoutée, et non son niveau, qui expliquent la rentabilité financière des capitaux investis dans ces entreprises agricoles.

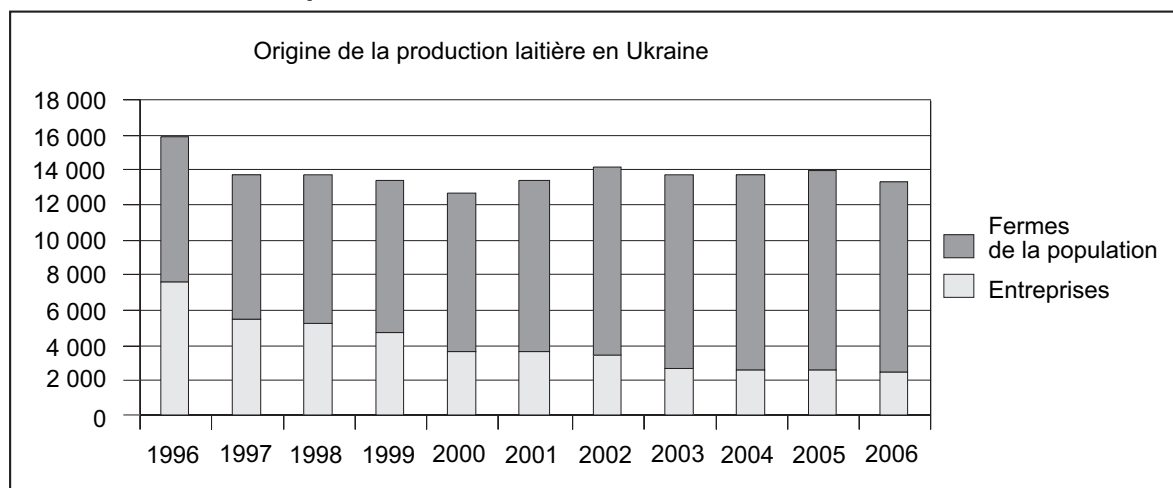
21. Ces résultats sont par ailleurs extrêmement sensibles aux prix internationaux des grains et à celui des engrais de synthèse et de l'énergie fossile.

22. Pas-de-porte non compris.

À l'opposé, les exploitations de la population produisent 55 % de la valeur ajoutée nette produite à l'échelle du territoire, mobilisant pour ce faire 17 % seulement de la SAU disponible (tableau n° 3). Elles occupent par ailleurs 90 % des actifs agricoles.

Ces résultats conduisent à réhabiliter largement le rôle possible des exploitations dites « de la population » dans le développement économique et social du pays. Bien que ce secteur ne soit pas considéré par les pouvoirs publics, au-delà de son rôle d'amortisseur social en temps de crise, comme capable de se poser en véritable secteur économique à part entière, c'est ce type d'agriculture qui fournirait aujourd'hui près de 81 % de la production laitière du pays (graphique n° 1), détiendrait 63 % des porcins et 59 % des volailles, produirait 90 % de la production de pommes de terre et une part sans doute très significative de toute la production maraîchère (Hervé, 2007) Il se pourrait que la moitié de la valeur ajoutée totale de l'agriculture ukrainienne provienne des exploitations dites « de la population ». Par ailleurs, cette agriculture a démontré sa capacité de résistance aux chocs externes : tandis que la production de betterave, par exemple, s'est effondrée pendant la crise des années quatre-vingt-dix, les productions caractéristiques des lopins de la population ont remarquablement résisté comme en témoignent le graphique n° 2. Ces exploitations dites « de la population » sont relativement économes en intrants de synthèse et carburant et présentent des capacités de résilience fortes dans un environnement où les consommations intermédiaires risquent de coûter de plus en plus chers.

Graphique 1 - **Évolution de la part des lopins dans la production laitière nationale 1996-2006**



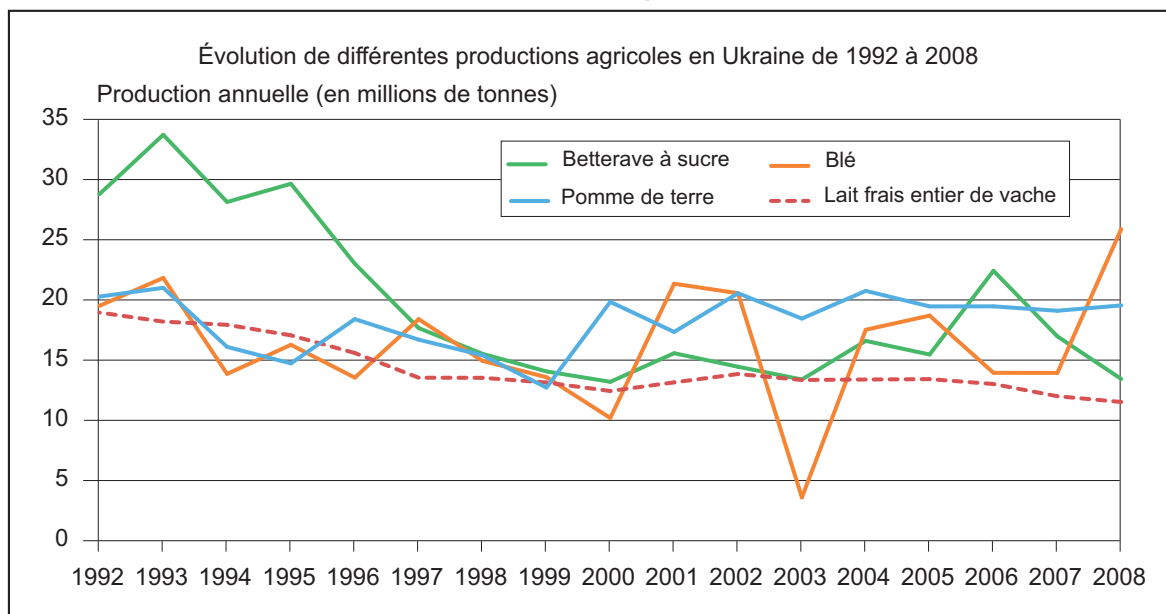
Source : J.-J. Hervé (2008b) d'après les données du Ministère de la politique agricole

Il y a là une continuité remarquable de ce phénomène avec la période soviétique. L'accès organisé à des lopins était considéré dès les années trente comme une concession accordée à la population ou le meilleur compromis possible à promouvoir pour consolider l'hégémonie du grand domaine collectivisé (et assurer à moindre coût l'entretien de la force de travail). Mais les « exploitations agricoles auxiliaires » étaient considérées comme un mal nécessaire, transitoire, et donc appelées à disparaître dans le futur. Nombre d'experts internationaux, pourtant peu enclins à encenser les grands domaines collectivisés, n'en condamnaient pas moins cette petite agriculture qui était une survivance du passé²³. Un demi-siècle plus tard, il ne semble pas que cette opinion dominante ait vraiment évolué, malgré l'extraordinaire résistance de ce type d'agriculture et ses performances relatives²⁴.

23. Par exemple Chombart de Lauwe, 1961.

24. Par exemple Yefimov, (2005) qui prévoit lui aussi sa disparition rapide dans le cas de la Russie postsoviétique.

Graphique 2 - Les productions réalisées sur les lopins ont mieux résisté à la crise des années quatre-vingt-dix



Source : FAOSTAT

Par ailleurs, certaines de ces micro-exploitations font preuve d'un dynamisme insoupçonné. D'aucuns ont acquis de petits tracteurs (notamment de fabrication chinoise) et complètent l'exploitation de leur lopin par de la prestation de service – essentiellement labour, hersage et transport – auprès des voisins. Certains reprennent les lopins libérés à cause de la dépopulation rurale. D'autres développent activement la traction attelée ; les effectifs de chevaux de trait étaient en forte augmentation dans certains villages de l'Oblast de Jytomyr en 2009. Il s'agit bien là d'investissements productifs, immédiatement rentabilisés et donc reproductibles en plus grand nombre (avec passage possible au tracteur ou au motoculteur).

Cependant, les difficultés rencontrées par ces micro-exploitations sont évidemment nombreuses. Elles proviennent en premier lieu de la petitesse du siège d'exploitation qui ne peut s'étendre qu'au détriment des terres de culture dont la surface est déjà extrêmement réduite. Par ailleurs, le développement de l'agriculture des lopins est limité par un équipement trop souvent exclusivement manuel et donc, par la main-d'œuvre. En matière d'élevage, ce sont les difficultés de stockage et la conservation des fourrages qui conduisent inexorablement à une baisse très forte de la production de lait en hiver, au grand dam des entreprises du secteur laitier, pour lesquelles les petites exploitations assurent pourtant les deux tiers de la collecte. Par ailleurs, ces agriculteurs et agricultrices sont souvent très au fait des techniques de culture et d'élevage contrairement à l'idée qui en est donnée fréquemment. Attentifs aux opportunités de toute nature qui se présentent à leur portée, ils sont plus nombreux qu'on ne le croit à investir ou tenter de le faire, même si les aménagements qu'ils arrivent à réaliser sont pour l'instant fait de bric et de broc (matériaux de récupération) et entassés sur un espace exagérément restreint.

3. Pour une politique foncière repensée adaptée à l'agriculture ukrainienne

L'extrême hétérogénéité des exploitations agricoles ukrainiennes d'aujourd'hui s'explique par la cohabitation historique des grandes structures agricoles et des lopins de la

population et par les modalités d'accès au capital d'exploitation et au foncier qui ont été celles des 20 dernières années (supra). Les différences d'accès au crédit, au capital d'exploitation, au foncier, ont abouti à des disparités considérables entre la micro-exploitation familiale de quelques dizaines d'ares et l'immense entreprise agricole capitaliste de plus de 100 000 hectares. Au-delà de ce caractère dual, la cession en location des *pailles* auprès des grandes entreprises renouvelle ainsi la dépendance de l'agriculture de lopins auprès des grandes exploitations agricoles. Symétriquement, de nombreuses autres relations existent entre le village et les grandes exploitations : une partie de la main-d'œuvre de l'exploitation vient du village, les grandes exploitations peuvent être amenées à autoriser l'accès à des pâturages, à assurer certains travaux (labour, hersage), à livrer des « paniers garnis » à l'occasion de fêtes, etc. L'interdépendance de ces deux secteurs de l'agriculture ukrainienne est plus forte que jamais et impose qu'une politique agricole et foncière les prenne conjointement en compte.

La question foncière reste un sujet central en Ukraine. Mais rappelons qu'une véritable politique foncière régulant cet accès au foncier ne pourrait être élaborée qu'à partir du moment où une politique agricole serait préalablement définie. Aussi, le débat sur le moratoire de la vente de terres apparaît-il mal posé. Le problème n'est pas tant la fin ou non du moratoire mais bien la politique des structures à développer. Les transformations de l'agriculture ukrainienne sur les deux dernières décennies montrent à l'évidence que, bien qu'aucun marché foncier n'ait été activé contrairement aux souhaits d'une partie de la classe politique ukrainienne et des institutions financières internationales, les exploitations agricoles de l'Ukraine ont connu des évolutions considérables. Il est même certain que l'accès au foncier par location a été un facteur accélérant la formation de très grandes exploitations en permettant une meilleure rentabilité des capitaux engagés.

Aujourd'hui, la fin du moratoire permettrait surtout aux grandes entreprises de renforcer leur assise foncière en achetant les terres qu'elles louent à des prix loués d'autant plus bas que la durée du bail restant à courir est importante et d'acquérir de nouvelles terres, notamment au détriment des exploitations de plus petites tailles. Les résultats économiques présentés ci-dessus incitent pourtant à penser que l'Ukraine aurait au contraire tout intérêt à favoriser le dynamisme des petites exploitations familiales en contrôlant l'évolution de ces structures au travers non seulement du marché vénal ou locatif des terres, mais aussi du marché des parts sociales. Sans pour autant remettre en cause les grandes entreprises agricoles, il s'agirait toutefois de réorienter une politique foncière en faveur de l'émergence et de la consolidation d'exploitations de plus petite taille comme cela fut tenté, mais avec les résultats présentés en début d'article dans la première phase de la réforme des années 1991-1992.

Dans une telle perspective, il serait à notre sens nécessaire de revoir le statut du fermage. Inspiré des statuts des pays de l'ouest de l'Europe, le statut du fermage qui s'applique en Ukraine définit une durée minimale, un droit au renouvellement du bail avec des limites au droit de reprise. À l'Ouest, ces statuts visaient à protéger les fermiers pour qu'ils puissent investir et développer la production agricole, ce qui a permis le développement d'une agriculture familiale dynamique. Dans le contexte Ukrainien, ce type de statut apparaît déséquilibré, car protégeant davantage la grande exploitation en fermage que la petite exploitation en faire-valoir mixte. Il conviendrait donc de revisiter le statut du fermage en faveur des petits propriétaires exploitants :

1. en limitant la durée des baux à une période de 5 à 10 ans ; cette période s'appliquant aussi aux locations des petits exploitants, il conviendrait de la prévoir sur une période cohérente avec la durée d'amortissement des investissements qu'ils sont susceptibles d'engager (achat de cheptel, de matériels et d'aménagement, dépenses de construction), etc.
2. en renforçant le droit de reprise à la fin des baux. Aujourd'hui, il est limité au propriétaire, ce qui signifie qu'un agriculteur ne peut reprendre qu'une *paille*, la sienne.

- Or il serait sans doute judicieux de permettre la reprise des baux à tout propriétaire qui s'engage à relouer sa part foncière à un petit agriculteur du village (par exemple) ; les critères restent à définir plus précisément, les propriétaires reprenant leur *paille* auraient le droit de la diviser (en location) pour agrandir une ou plusieurs autres exploitations pour permettre l'ajustement de la taille des exploitations au système que les agriculteurs de lopins peuvent développer compte tenu de leur temps de travail et de leur capital ; les communes devraient aussi pouvoir reprendre les *pailles* dont les propriétaires ont disparu pour abonder les terres de réserves et, le cas échéant, pouvoir les réattribuer. Ce point est particulièrement important car la quasi-impossibilité de s'agrandir à partir des lots loués aux grandes exploitations constitue la contrainte foncière la plus forte pour les exploitations de la population ;
3. en prévoyant un processus de négociation de la localisation ou plutôt de la renégociation de la localisation des « *pailles reprises* » pour que les exploitations de la population qui s'agrandissent puissent disposer d'un parcellaire exploitable ; ceci doit être d'autant plus facile à mettre en œuvre que les *pailles* ont été délimitées de façon à constituer des potentiels agronomiques équivalents. Une instance publique pourrait être chargée de faire ce travail ;
 4. en supprimant la possibilité de sous-location des entreprises agricoles aux *agroholdings*, le bail devant être établi entre la grande entreprise et le propriétaire ;
 5. en ne reconnaissant pas la légalité des ventes déguisées en « don » ;
 6. en engageant une réflexion sur les loyers. Certains bailleurs peuvent souhaiter recevoir une rente en argent, comme c'est le cas des retraités ayant cessé toute activité agricole, ou celui des personnes vivant à la ville. Un loyer indexé sur l'inflation comme aujourd'hui peut leur convenir. Par contre, les paysans qui souhaitent être payés en nature pour disposer d'aliment du bétail pourraient souhaiter que leur loyer soit exprimé en quantité de denrées. Ils seraient ainsi assurés, quel que soit le niveau des prix agricoles, de disposer d'une quantité constante de produits pour conduire leur élevage. La grande entreprise y gagnerait quand les rendements et les prix seraient élevés, elle y perdrait quand les rendements seraient faibles avec des prix élevés. Elle jouerait le rôle d'assureur pour la petite exploitation tout en pouvant compenser ses plus et ses moins sur plusieurs exercices. Le choix du paiement en espèce ou en nature serait toujours du ressort du bailleur.

Le niveau des loyers est aussi sujet à débat. En 2007-2008, avec la hausse du prix des céréales, le loyer officiel a doublé passant de 1,5 % à 3 % de la valeur vénale théorique. Les grandes entreprises ont accepté cette augmentation sans grande protestation. En 2008, certaines étaient même prêtes à payer des loyers à 6 %, voire 10 % de la valeur vénale, c'est-à-dire 2 à 3 fois plus que la valeur officielle réajustée. D'après les éléments collectés lors des enquêtes de terrain, les loyers représentent de 10 à 15 % de la valeur ajoutée.

Il serait également intéressant de faciliter l'émergence d'une représentation des petits exploitants et des petits propriétaires, éventuellement à partir des villages, des *rayons* et des *oblasts*, notamment pour négocier les baux avec les grandes entreprises afin que les petits propriétaires soient plus forts face à leur fermier.

Par ailleurs, l'État ou la commune pourraient renforcer un impôt foncier et mettre en place un impôt sur les revenus agricoles. On peut effectivement s'étonner de l'absence d'un impôt progressif sur le revenu des entreprises agricoles notamment sur les grandes exploitations en sociétés et encore plus sur les *agroholdings qui ne se développent que dans une optique de rendement des capitaux investis*.

Bien que la prolongation du moratoire nous apparaisse l'option la plus raisonnable aujourd'hui, un marché foncier pourrait néanmoins être créé mais alors réservé aux exploitants familiaux de structures inférieures à quelques hectares ou dizaines d'hectares.

Si ces mesures semblent insuffisantes pour satisfaire la demande des agriculteurs familiaux, il pourrait être prévu une reprise minimum de terre des grandes exploitations comme il avait été fait en 1991 pour constituer les terres de réserve.

Par ailleurs, la diminution de la population des villages, si, toutefois, elle se poursuivait avec la crise économique, et l'abandon d'activité par les personnes trop âgées pour continuer à travailler pourraient être un élément permettant une restructuration de l'agriculture de la population. Encore faudrait-il que la reprise d'un lopin non cultivé par un voisin, et donc l'agrandissement de certaines exploitations de lopin à l'intérieur même des villages, soit rendue possible et même facilitée par des mesures appropriées. Le plafond imposé de 2 hectares par la loi du 16 janvier 2003 pour les exploitations de lopin pourrait être revu à la hausse pour ne pas entraver d'éventuels agrandissements au-delà de ce seuil.

Des politiques foncières fines doivent être développées pour valoriser le patrimoine bâti et non bâti des lopins dans les villages au profit des exploitations familiales. Enfin, il faudrait également veiller à ce que les plus-values foncières (dont certaines liées à la *datcharisation*²⁵ des bâtiments des lopins) servent à améliorer le patrimoine villageois.

Conclusion

Cette première approche quantifiée des performances économiques des différentes structures agricoles ukrainiennes permet de mettre en évidence le potentiel de développement du secteur des exploitations dites « de la population », secteur dont la production importante transparaît des statistiques au niveau national mais qui ne semble pas avoir retenu l'attention des pouvoirs publics en tant que secteur productif à part entière. Malgré les immenses difficultés qui sont les siennes, d'importants progrès sont manifestement possibles : développement de la traction attelée, mécanisation des tâches les plus consommatrices de main-d'œuvre, recours à de petits tracteurs ou motoculteurs avec équipements adaptés, organisation des producteurs pour la commercialisation. Ils pourraient aussi être facilités par des mesures foncières adaptées (*supra*).

Une politique agricole adaptée pourrait ainsi permettre à l'Ukraine de compléter le développement du secteur entrepreneurial de son agriculture par une agriculture paysanne dynamique, et ainsi de marcher sur ses deux jambes. C'est plus particulièrement cet aspect du développement des « exploitations de la population », en lien avec les grandes structures avec lesquelles elles doivent cohabiter, qui devrait retenir l'attention des autorités ukrainiennes.

Il apparaît donc particulièrement important de définir une politique agricole appropriée au développement des exploitations de la population pour augmenter la valeur ajoutée de l'agriculture ukrainienne et développer en même temps l'emploi. Il conviendrait de favoriser l'investissement et le crédit (microcrédit), et l'accès progressif à de nouvelles surfaces agricoles. Une politique foncière repensée serait susceptible de constituer un levier puissant de cette politique.

Références

Cochet H., Devienne S., « Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale », *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 6, novembre-décembre 2006, p. 578-583.

25. Réaffectation des bâtiments ruraux en résidence secondaire.

Chombart de Lauwe J., 1961, *Les paysans soviétiques*. Éditions du Seuil, coll. Esprit « frontières ouvertes », Paris.

Even M. A., Bailly F., 2003, *Analyse-diagnostic agraire dans la région de Bila Tserkva en Ukraine*, mémoire de fin d'études, INA-PG/ENESAD/IEDES, (direction : Gilles Bazin), (166 p.).

Gautier A., 2008, « Évolution des structures agraires en Russie et Ukraine. Une enquête comparative », *2^e journée de recherche en Sciences sociales*, INRA-SFER-CIRAD, 11-12 décembre 2008, Lille.

Hervé J.-J., 2007, « Ukraine et Agroalimentaire : Opportunités pour les entreprises du secteur », *Dossier Agroalimentaire 2007*, Conseillers du Commerce extérieur de la France.

Hervé J.-J., 2008a, *Les céréales de la Mer Noire*, Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture de France, Volume 94, n° 2.

Hervé J.-J., 2008b, *La production laitière en Ukraine*, Note de présentation établie pour les Rencontres « Élevage » de Tcherkassy 27-29 octobre 2008.

Jaubertie C., 2009, *Analyse-diagnostic dans la région de Jytomyr (Ukraine)*, mémoire de fin d'études, dominante d'approfondissement Développement Agricole, cursus ingénieur agronome, (Enseignant tuteur : Hubert COCHET), AgroParisTech - Terres d'Europe scafr - MAAP (123 p.).

Kerblay B., 1985, *Du mir aux agrovilles*, Institut du Monde Soviétique et de l'Europe centrale et orientale (IMSECO), Coll. Cultures et Sociétés de l'EST 1, CNRS - Université de Paris Sorbonne, Paris (422 p.).

Pardon L., 2009, *Diagnostic agro-économique d'une petite région agricole de l'Ukraine méridionale (oblast de Mykolaïv)*, mémoire de fin d'études, dominante d'approfondissement Développement Agricole, cursus ingénieur agronome, (Enseignant tuteur : Hubert COCHET), AgroParisTech - MAAP (131 p.).

Yefimov V., 2005, *Économie institutionnelle des transformations agraires en Russie*, L'Harmattan, coll. « Pays de l'Est », Paris.

Recommandations aux auteurs

● Format

Les manuscrits sont présentés sous Word ou Writer en police de taille 12. Ils ne dépassent pas 50 000 signes espaces inclus, y compris tableaux, graphiques, bibliographie et annexes.

Sur la première page du manuscrit doivent figurer :

- le titre de l'article ;
- le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et leur(s) institution(s) ;
- le résumé de l'article (800 signes espaces compris) en français et en anglais ;
- trois à six mots-clés en français et en anglais.

Toutes les sources des chiffres cités doivent être précisées. Les sigles doivent être explicités. Lorsque l'article s'appuie sur une enquête, des traitements de données, etc., un encadré présentant la méthodologie est souhaité. Pour une meilleure lisibilité, les notes de bas de page doivent être limitées en nombre et en longueur.

Les références bibliographiques sont présentées ainsi :

- a** - Dans le texte ou les notes, chaque référence citée est constituée du nom de l'auteur et de l'année de publication entre parenthèses, renvoyant à la bibliographie en fin d'article. Par exemple : (Griffon, 2004).
- b** - À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteurs et présentées selon les normes suivantes :
 - pour un ouvrage : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, *Titre d'ouvrage*, ville, maison d'édition ;
 - pour un article : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, « Titre d'article », *Revue*, n° de parution, mois, pages.

● Procédure

Tout texte soumis est lu par au moins 3 membres du comité de rédaction. Deux rapports écrits rédigés par un des membres du comité de rédaction et par un expert extérieur sont transmis aux auteurs. La décision de publication est prise collectivement par le comité de rédaction. Tout refus est argumenté.

Les manuscrits sont à envoyer, en version électronique uniquement, à :

- Pierre Claquin, secrétaire de rédaction : pierre.claquin@agriculture.gouv.fr
- Bruno Héroult, rédacteur en chef : bruno.herault@agriculture.gouv.fr

● Droits

En contrepartie de la publication, l'auteur cède à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, à titre exclusif, les droits de propriété pour le monde entier, en tous formats et sur tous supports, et notamment pour une diffusion, en l'état, adaptée ou traduite. À la condition qu'il demande l'accord préalable à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, l'auteur peut publier son article dans un livre dont il est l'auteur ou auquel il contribue à la condition de citer la source de première publication, c'est-à-dire la revue *Notes et Études Socio-Économiques*.

Notes et études socio-économiques

Tous les articles de Notes et Études Socio-Économiques sont téléchargeables gratuitement sur :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications > Notes et études socio-économiques**

<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP > Notes et études socio-économiques**

Abonnement à l'alerte électronique en envoyant un message à l'adresse :

revue-nee@agriculture.gouv.fr avec le sujet « **abonnement** »

Notes et études socio-économiques

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Secrétariat Général

Service de la Statistique et de la Prospective
Centre d'études et de prospective

Renseignements :

Centre d'Études et de Prospective
12, rue Henri-Rol-Tanguy –
TSA 70007 –
93555 Montreuil sous Bois Cedex

tél. : 01.49.55.43.09

Diffusion :

Service de la Statistique et de la Prospective
Bureau des ventes – BP 32688
31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr
fax : 05.61.28.93.66

Abonnement : tél. : 05.61.28.93.05